



Déclaration de la CGT SODG
au Comité d'Entreprise Extraordinaire de SODG
du 5 Octobre 2009

Neuf salariés de Sodemeca sont convoqués devant le Tribunal de Grande Instance de Valenciennes, suite à l'action de plusieurs dizaines de salariés devant la plateforme logistique Michelin de Valenciennes. Ils sont menacés d'amendes importantes.

La plainte contre ces camarades semble émaner d'un responsable de la société "Norbert Dentressangle" qui gère ce site pour Michelin. Mais nous sommes convaincu que c'est en commun accord avec Michelin que cette plainte a été déposée.

Ces neuf salariés ont reçu leur convocation devant le tribunal dans la journée de mardi 29 septembre alors que depuis 4h du matin, plus aucun salarié de Sodemeca ne se trouvait devant cette plateforme.

Par ailleurs, à aucun moment les salariés de la plateforme n'ont été empêchés d'accéder à leur lieu de travail.

Cette convocation au tribunal de nos camarades de SODS, intervient moins d'un mois après le licenciement de cinq travailleurs de Montceau.

Ces salariés ont été licenciés pour avoir défendu leur emploi.

A travers ces sanctions, Michelin s'en prend à tous ceux qui se défendent et en particulier à tous les travailleurs de SODS et Montceau qui sont mobilisés depuis le 17 juin contre son plan de restructuration.

Michelin veut faire des exemples pour couper court à toute contestation.

Mais les coupables ne sont ni les cinq de Montceau, ni les neuf de SODS, ni tous ceux qui refusent d'être sacrifiés sur l'autel des profits.

Il ne faut pas inverser les rôles, les coupables ce sont Michelin et ses actionnaires.

La seule violence, c'est celle de Michelin par l'annonce de ce plan et par l'accentuation des pressions dans tous les secteurs de l'entreprise.

C'est la violence de ce système capitaliste où les dirigeants d'une entreprise peuvent décider froidement de sacrifier des centaines, des milliers d'emplois, de détruire des usines, de ruiner des régions entières ... simplement pour augmenter les fortunes des actionnaires.

Alors :

- **Non à la répression anti-ouvrière**
- **Non aux licenciements pour les profits**
- **Interdiction des licenciements**

Nous exigeons :

- **La réintégration des cinq de Montceau**
- **Le retrait de la plainte contre les neuf de Sodemeca**
- **Le maintien de tous les emplois et partage du travail entre tous sans perte de salaire.**
- **Si du chômage partiel est imposé, paiement à 100% des salaires et des primes.**